**Définition Génocide :**

Dans la présente Convention le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Volonté et organisation d’un Etat pour éliminer un groupe** | **Destruction totale ou partielle** | **Catégorie de population ciblée.** | **Moyens d’élimination****(massacres, entrave des naissances, mode de vie entrainant la mort)** | **Reconnaissances officielles ?****- Selon vous.****- En réalité** |
| **Juif et Tzigane pendant la deuxième GM.** | Oui, il y a une organisation de l’Etat Nazi et de la bureaucratie pour éliminer. | Elimination totale de tous les juifs et Tsiganes capturés. | Hommes, femmes et enfants qui sont de confession juives et assimilés à un peuple par ce critère religieux.Mode de vie Tsigane | Massacres, internement dans des camps, mal nourris et avec un travail forcé. Séparation hommes et femmes pas de possibilités de naissances. | ONU reconnait officiellement cet épisode comme un génocide. |
| **Rwanda** |  |  |  |  |  |
| **Yougoslavie** |  |  |  |  |  |
| **Un autre exemple de votre choix. (Travail maison)** |  |  |  |  |  |

**Tableau activité : Comment définir un génocide ?**

**Fiche élève**

1. A partir de votre dossier documentaire complétez le tableau ci-dessus sauf la dernière colonne.
2. Comparez les évènements par rapport à la définition et au génocide juif et Tsigane.
3. Répondre à la question : **Est-ce que tous les évènements tragiques (crimes de masses) des années 1990 peuvent être assimilés à des génocides ?**
4. Lecture article du Figaro d’Eugénie Bastié. Complétez la dernière colonne

**«Génocide»: une qualification controversée :**

Il n'y a que quatre génocides reconnus officiellement par la communauté internationale: le génocide des Juifs commis par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, reconnu en 1945 par le Tribunal de Nuremberg, le génocide des Arméniens commis par les Turcs en 1915, reconnu par la France et l'ONU, le génocide des Tutsis par les Hutus au Rwanda en 1994, reconnu par l'ONU, et le massacre de Srebrenica, qualifié de «génocide» par la Cour Internationale de Justice (CIJ) et le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie.



Documents : Caricature de Sergueï.

1. Analysez la caricature.
2. Répondre à la problématique en vous aidant de l’étude de la caricature et du tableau :

**En quoi les évènements des années 90 montrent-t-il l’échec d’un « nouvel ordre » pacifié par la superpuissance américaine et ses alliés ?**